



LA POLITIQUE LINGUISTIQUE AU MAROC

Capitale: Rabat

Population: 34,8 millions (2016)

Superficie: 446.550 km²

Langues officielles: arabe classique et amazigh (plus restrictif)

Groupe majoritaire: arabe dialectal ou arabe marocain (60 %)

Groupes minoritaires: amazigh ou berbère (40 %)

Langue coloniale: français

Système politique: monarchie parlementaire

Articles constitutionnels (langue): art. 5 de la Constitution de 2011.

Lois sur l'amazigh: Dahir portant création de l'Institut royal de la culture amazighe (2001); projet de loi organique relative à la mise en œuvre du caractère officiel de langue amazighe(2016).

- **La langue officielle** : *l'arabe classique*. C'est la langue dans laquelle on reçoit la formation. Elle est apprise par les moyens de scolarisation formels et employée dans la publication de la plupart des textes écrits (livres, journaux) et surtout, c'est la langue dans laquelle le pouvoir communique avec son peuple.
- **Les langues vernaculaires** : *l'arabe dialectal et le berbère* (chacune des deux avec ses variétés). Elles sont les langues de l'intimité, employées avec la famille, les amis et dans les situations non formelles.
- **Les langues étrangères** : *le français et l'espagnol* se généralisent au Maroc à partir du Protectorat. Aujourd'hui il faut ajouter aussi l'anglais qui prend sa place dans le marché linguistique marocain, comme partout ailleurs.
Ce sont les langues avec lesquelles on peut avoir des contacts avec l'Occident, ces contacts pourront être aussi bien d'ordre culturel, à travers la musique, le cinéma, la littérature, que d'ordre économique par le biais des entreprises étrangères installées au Maroc ou des entreprises mixtes.



La constitution du Maroc
ne fait aucune mention des langues. Par contre,
il existe un *préambule de la Constitution 1996*
qui proclame:

« Le Royaume du Maroc, État musulman souverain, dont
la
langue officielle est l'arabe, constitue une partie du Grand
Maghreb Arabe. »

LE MAROC INDEPENDANT

Le Maroc indépendant devait donc s'atteler à des réformes fondamentales politiques, sociales, économiques et culturelles, afin de s'adapter aux conditions du monde moderne.

La question linguistique fut abordée d'un point de vue essentiellement politique et idéologique.

Trois grandes orientations furent observées :

1.l'arabisation;

2.l'occultation de l'amazighe;

3. la place privilégiée quoi que non officielle accordée à la langue française.



1) *L'arabisation*: consiste à rendre à la langue arabe la place qu'elle avait perdue durant la période coloniale, c'est-à-dire lui permettre de remplir à nouveau pleinement son rôle de langue nationale assurant les fonctions de communication, de formation et de gestion à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie collective. En effet dans la Constitution de 2011, "l'arabe est la langue officielle de l'État".

En son article 5: *«L'arabe demeure la langue officielle de l'État. L'État œuvre à la protection et au développement de la langue arabe, ainsi qu'à la promotion de son utilisation. De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'État, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception»*



2) *L'occultation de l'Amazighe*: au lendemain de l'indépendance, la diversité linguistique et culturelle du Maroc

ne pouvait pas échapper aux autorités marocaines. Mais considérant l'arabité et l'islamité comme les piliers uniques du processus identitaire, elles se donnèrent comme objectif prioritaire l'arabisation comme rempart contre la division.

C'est cette confusion entre diversité linguistique et division nationale qui semble avoir justifié l'occultation, qui a duré au moins quarante ans, de la langue amazighe.

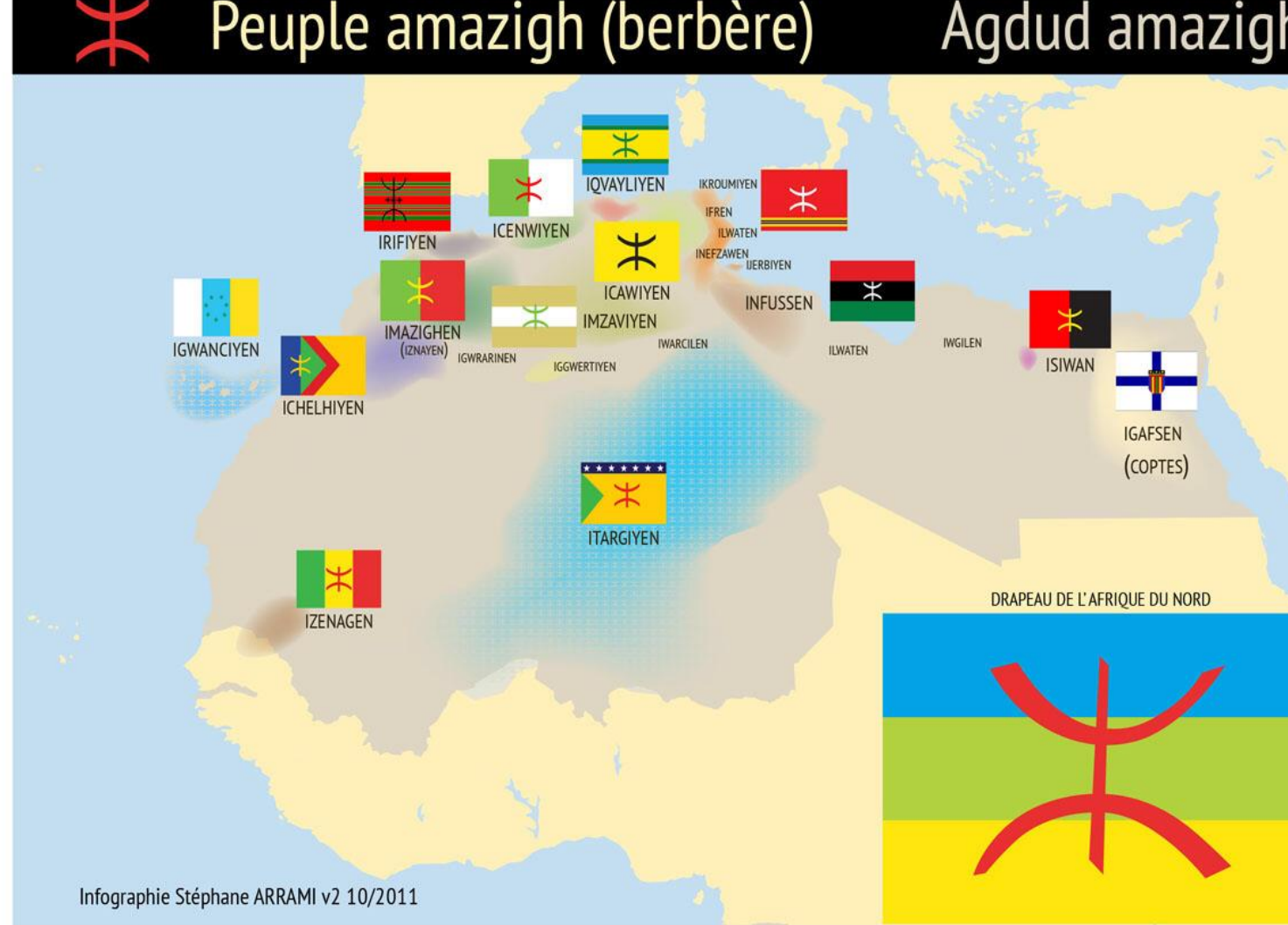
Le changement de cap commencé dans les années 1990 avec ce qu'on a appelé une « ouverture sur l'amazighe ». Dans la Charte nationale d'éducation et de formation (1999), l'article 115 de cette loi autorisait l'enseignement du "Tamazight":

« Les autorités pédagogiques régionales pourront, dans le cadre de la proportion curriculaire laissée à leur initiative, choisir l'utilisation de la langue amazighe ou tout dialecte local dans le but de faciliter l'apprentissage de la langue officielle au préscolaire et au premier cycle de l'école primaire.[...] ».



			<p>LEGENDE</p> <p>transcription sifnaghe</p> <p>Prononciation sifnaghe</p> <p>correspondance latine</p>	

jim	tha	ta	ba	alif
Ra	dhal	dal	kha	ha
dad	sad	shin	sin	zay
fa	ghain	'ain	Tha	Ta
nun	mim	lam	kaf	qaf
hamzah	ya	waw	ha	ha



- | | | |
|--|--|---|
|  Imazighen de Tunisie |  Guanches Canariens |  Rifains |
|  Chaouis |  Imazighen Brabers |  Siwi d'Egypte |
|  Chenouas |  Kabyles |  Touaregs |
|  Chleuhs du Souss |  Mozabites |  Zenagas |
|  Imazighen du Gourara |  Nefoussas | |

2) *Le français*: depuis l'indépendance, la langue française a continué à occuper une place de premier plan dans l'enseignement, l'administration, l'économie, les médias et le paysage publicitaire, mais sans jamais recevoir un statut précis dans les textes législatifs, sauf à la considérer comme langue étrangère.



POLITIQUES LINGUISTIQUES ACTUELLES :

En avril 2003, la municipalité de Nador, sur la base du dahir instituant l' IRCAM (Institut royal de la culture amazighe). Ainsi que sur la décision approuvant le tifinagh comme transcription de l'amazigh, avait pris l'initiative d'écrire des panneaux de signalisation et les noms de rue en tifinagh dans le territoire de la municipalité, sous format trilingue(avec l'arabe et le français).



La situation scolaire:

les enfants apprennent quelques rudiments d'arabe classique et parfois de français dès la maternelle. Au primaire, l'apprentissage de l'arabe classique se poursuit, mais l'élève commence à apprendre le français à la troisième année. Par rapport aux autres langues étrangères comme par exemple le français et l'anglais, le gouvernement pratique une politique ouverte car le secteur de l'éducation a sans doute une importance particulière pour le développement économique et social de Maroc.

Même dans l'enseignement universitaire, il manque des règlements juridiques par rapport à la question de langage.

Par contre, il y a des directives depuis 1978 indiquant que :

«La langue d'enseignement est la langue arabe. Toutefois, à titre transitoire, l'enseignement sera organisé également en langue française. Quant aux disciplines de droit musulman [...], elles sont obligatoirement enseignées en langue arabe ».

Les médias:

la situation linguistique dans le média est fortement influencée par le français, mais les journaux en arabe classique sont aussi nombreux. La télévision est dominée par des diffusions en arabe, mais partiellement en français. Telle est la situation aussi à la radio, mais d'autres langues courantes ici sont l'anglais et l'espagnol. En plus, l'une des stations marocaines émet en amazighe pendant douze heures par jour.



https://www.youtube.com/watch?v=_Yoc_ZEo9Fk&feature=youtu.be
<https://youtu.be/W-LkjHQFrs0>

CONCLUSION:

Le Marocain subit en réalité une crise identitaire dès le premier jour où il met le pied à l'école.

On lui excise sa langue maternelle pour lui greffer à la place une nouvelle langue de marque "arabe". On fait alors de l'enfant marocain un citoyen possédant un double langage, un double visage, une double personnalité, une double identité.

La langue berbère n'est pas mentionnée comme une richesse culturelle et économique. Avec les textes législatifs sur l'officialisation de l'amazighe et la création du Conseil National des langues et de la culture prêts depuis 2016 et qui attendent d'être discutés au Parlement.

En prenant en compte la formulation du préambule de la Constitution, on pourrait constater que l'arabe a un statut plus haut que les autres langues et que l'État a des préférences par rapport à la politique linguistique.

